

## **INFORMATIONS ÉCOLES**

Le mardi 12 mai, les écoles publiques de la Ville accueilleront de nouveau les élèves, (le 14 pour l'école Louise de Bettignies) avec l'organisation par la Ville de la cantine, des accueils péri-scolaires le matin et le soir et de l'accueil du mercredi.

A partir du 12 mai, environ la moitié des élèves de chaque école pourra revenir venir en classe en alternance (tous les jours de la semaine, une semaine sur deux), le retour à l'école se faisant sur la base du volontariat des familles.

### **Protocole sanitaire**

La Ville a travaillé de concert avec l'Éducation Nationale pour mettre en oeuvre une réouverture des écoles de la commune. Le protocole sanitaire édité par l'Etat repose sur cinq principes généraux :

1. Le respect de la distanciation physique
2. L'application stricte des gestes barrières
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériel
5. L'information, la communication et la formation

### **Accueils périscolaires**

Accueil du matin avant la classe à partir de 7h30 / accueil du soir après la classe de 16h30 à 18h30.

A compter de la semaine du 12 mai, les enfants pourront avoir accès à ces services, s'ils les fréquentaient auparavant, et uniquement la semaine au cours de laquelle ils seront scolarisés, et donc présents dans l'école.

En école élémentaire, compte tenu de la nécessité de procédures très strictes de nettoyage et de désinfection des salles de classe, le temps d'étude ne sera pas maintenu. Pour autant, les enfants présents à l'école après 16h30 seront pris en charge dans le cadre d'un accueil périscolaire "classique", et ce jusqu'à 18h30.

### **Accueil du mercredi**

Seuls les enfants, qui fréquentaient habituellement l'accueil de loisirs du mercredi, pourront y avoir accès, et uniquement la semaine pendant laquelle ils seront présents dans leurs écoles. Afin de limiter "le brassage" des enfants, l'accueil des enfants s'organisera le mercredi au sein des 9 écoles.

Pour y participer, l'enfant devra avoir été inscrit avant le vendredi 12h, auprès du service famille, par mail ou par téléphone. Les enfants scolarisés dans les écoles privées madeleinoises ainsi que ceux scolarisés à l'extérieur de La Madeleine, et qui fréquentaient habituellement l'accueil de loisirs du mercredi, pourront y avoir accès (sous conditions).

### **Restauration scolaire**

La fréquentation de la restauration scolaire sera conditionnée à l'information préalable que les parents auront effectuée, chaque semaine avant le vendredi 12h pour la semaine suivante, auprès du service Famille, par mail ou par téléphone.

Le repas du midi sera assuré en liaison chaude par API restauration et sera consommé par les enfants dans les espaces de restauration habituels : au sein de chaque école maternelle, des écoles L. de Bettignies et V. Hugo, et au restaurant Kléber pour les écoles Kléber et Rostand. Tous ces espaces auront fait l'objet d'aménagements spécifiques pour respecter la distanciation et les mesures de désinfection lors de l'installation des services consécutifs.

---

### **Mesures mises en place**

Il appartient aux parents au moment de déposer leur enfant et de le reprendre de respecter strictement les mesures de distanciation physiques. **Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans les locaux même en maternelles.**

Les temps de lavage des mains, comme premier geste barrière essentiel, seront organisés **tout au long de la journée** et feront l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

Des **aménagements particuliers** visant à faire respecter les distanciations physiques au sein de bâtiments scolaires seront mis en place.

Le **nettoyage et la désinfection des locaux** seront assurés par le personnel communal présent dans l'école. Le plan de nettoyage des différents espaces ainsi que les procédures de nettoyage et de

désinfection répondront aux recommandations de nettoyage approfondi telles que décrites dans le protocole sanitaire.

Les enfants ne seront pas autorisés à apporter des objets (jeux, jouets, cartes...) de la maison.

Aucune sortie à l'extérieur de l'école ne sera organisée.

## **CONTACTEZ LE SERVICE FAMILLE ENFANCE ÉCOLES**

Le service Famille Enfance Ecoles se tient à votre disposition pour les modalités pratiques du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Uniquement par téléphone et par mail : 03 20 12 79 93 / [service-famille@ville-lamadeleine \[dot\] fr](mailto:service-famille@ville-lamadeleine.fr)

### **À télécharger**

Fichier

[Informations aux familles | 07-05-2020 \(.pdf - 389.46 Ko\)](#)

Publié le 06 mai 2020